



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : promotion de la femme

Note du Secrétariat

1. La présente note a été établie en application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹, qui dispose que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte chaque année de ses activités à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

2. Une note du Secrétariat sur les résultats des quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité (E/CN.6/2011/CRP.1) peut être consultée dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (www.ohchr.org). Le rapport du Comité sur les travaux de ces sessions² sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

* E/2011/100.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 38* (A/66/38).

